

0301326D
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE ANDRE CHAMSON
1 AVENUE JEAN JAURES
30123 LE VIGAN CEDEX
Tel : 0467810177

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Compétence exclusive

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée (après rejet par le CA)

Numéro d'enregistrement :28

Année scolaire : 2017-2018

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-2, R.421-9
- les décisions de rejet du conseil d'administration :
[X] 1ère délibération de rejet du 19/03/2018 acte n°26
[X] 2ème délibération de rejet du 08/03/2018 acte n°27

Le chef d'établissement arrête l'emploi de la dotation horaire globalisée de l'établissement pour l'année scolaire 2018/2019

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1